

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

-----  
Union – Discipline – Travail

-----  
DIRECTION DE LA PEDAGOGIE ET  
DE LA FORMATION CONTINUE  
COORDINATION E.D.H.C

Cité Administrative, Tour A, 6<sup>e</sup> Etage  
BP V 150 Abidjan  
Tél : 20 21 25 97  
Fax : 20 22 52 70

# **EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE (EDHC)**

MODULES DE FORMATION

Décembre 2018

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### **I- LES PROGRAMMES EDUCATIFS ET LES GUIDES D'EXECUTION**

I -1 : La présentation de la discipline

I -2 : Les programmes éducatifs de l'E.D.H.C

I -3 : Le guide d'exécution des programmes éducatifs d'E.D.H.C

### **II- LES STRATEGIES D'ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE**

II -1 : Les méthodes, les techniques et les procédés

II -2 : Le canevas d'une fiche théorique

II -3 : La méthodologie de l'enseignement de l'E.D.H.C

II -4 : Exemple de fiches pratiques de séance et de leçon.

### **III- L' ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE**

III -1 : Définition de l'éthique et de la déontologie

III -2 : Les droits de l'instituteur

III -3 : Les devoirs ou obligations de l'instituteur

III -4 : Les droits de L'enfant

### **III- L'ADMINISTRATION ET LA VIE SCOLAIRE**

IV -1 : L'administration scolaire

IV -2 : La vie scolaire

### **CONCLUSION**

## **INTRODUCTION**

Convaincue que la formation continue constitue le pilier essentiel d'un enseignement de qualité, la Direction de l'Encadrement des Ecoles Privés (D.E.E.P) avec l'appui de la Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (D.P.F.C) organise pendant la période des vacances scolaires, des ateliers de formation à l'intention des enseignants du Privé afin de leur donner les ressources et les aptitudes nécessaires leur permettant de résoudre les problèmes d'ordre administratif et pédagogique qui se posent à eux.

Ces ateliers de renforcement des capacités sont pour la Coordination d'Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (E.D.H.C) le cadre approprié pour outiller les enseignants du Privé à la maîtrise de la discipline et à son enseignement. Il importe de mettre à la disposition des participants les outils nécessaires afin de s'inscrire dans la logique de la promotion des DROITS DE L'HOMME en général et d'une école performante axée sur la recherche de l'excellence.

Ces ateliers de renforcement visent à permettre aux enseignants :

- ✓ de lire et d'utiliser convenablement les programmes éducatifs et les guides d'exécution de l'E.D.H.C ;
- ✓ d'appliquer de façon judicieuse les stratégies d'enseignement/apprentissage ;
- ✓ de maîtriser la méthodologie de l'enseignement de l'E.D.H.C.
- ✓ de s'appropriier l'éthique et la déontologie du métier d'instituteur ;
- ✓ de connaître l'organisation, le fonctionnement de l'administration et de la vie scolaire ;

## **I-LES PROGRAMMES EDUCATIFS ET LES GUIDES D'EXECUTION**

### **I-1 : PRESENTATION DE L'E.D.H.C**

#### **➤ La définition de l'E.D.H.C**

La discipline E.D.H.C. regroupe deux entités : l'Education aux Droits de l'Homme et l'Education à la citoyenneté.

L'Education aux Droits de l'Homme, est un ensemble de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs devant permettre à l'apprenant de se connaître ; de connaître l'autre et d'acquérir les notions de justice, d'égalité, de tolérance, de liberté, de solidarité et d'agir pour un monde plus juste

L'Education à la citoyenneté, regroupe l'ensemble des activités et des pratiques permettant de rendre l'enfant ou l'adulte apte à mener une vie saine, à participer à la vie démocratique en exerçant et en assumant ses responsabilités.

En effet, la vision de l'E.D.H.C cadre bien avec les objectifs assignés au système éducatif qui sont entre autres de former un citoyen libre, responsable de ses actes ; digne, respectueux des droits humains, capable de s'approprier les valeurs de justice sociale des idées et des comportements propres à un régime démocratique

#### **➤ les objectifs et les buts de l'EDHC**

Le programme de l'E.D.H.C, du Préscolaire à l'Enseignement supérieur général, Technique et Professionnel, vise à développer une culture des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté par l'acquisition de connaissances, d'aptitudes et de valeurs relatives :

- au respect de l'éthique, des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales
- à la pratique de la Démocratie fondée sur les principes du droit ;
- à la promotion du développement durable et de la justice sociale pour le maintien de la paix
- à l'exercice des droits et devoirs vis-à-vis d'autrui et de la collectivité

Dans sa mise en œuvre, elle accorde une place de choix d'une part à la consolidation de la Nation et d'autre part à la culture de paix et à l'état de Droit.

### **Les contenus du programme d'E.D.H.C :**

- Les Droits de l'Homme
- Les Droits de l'enfant
- La Démocratie
- L'approche genre
- La Citoyenneté et la bonne gouvernance
- La pratique de la vie saine
- L'environnement et le développement durable
- L'intégration nationale et régionale
- La culture de la paix la gestion des conflits
- Les valeurs morales et communautaires
- L'entrepreneuriat

### **Les contenus intégrés**

Les orientations éducatives de l'E.D.H.C. sont conformes à celles du système éducatif ivoirien. Elles reposent sur un programme de formation dont le contenu se rapporte à la constitution, aux institutions de la République, à l'autorité de l'Etat ,aux principes démocratiques, au civisme fiscal , au respect des biens publics, à la vie associative ,aux collectivités locales ,aux instruments juridiques de protection et de promotion des droits de l'Homme, à la protection de l'environnement, au bien -être social ,au VIH/SIDA, à la vie familiale et communautaire ,à l'entrepreneuriat à l'utilisation rationnelle des ressources, aux Droits des personnes vulnérables, au Droit international humanitaire, aux règlement des conflits, à la violence et à la promotion du genre. Une place de choix est accordée aussi à l'éducation routière, à la préservation de la santé et aux valeurs sociales démocratiques et culturelles.

Certains de ces contenus qui ont une préoccupation nationale ont été intégrés dans le programme grâce à l'appui de certains projets et partenaires au développement en vue d'installer chez les apprenants des compétences de vie saine.

Le tableau suivant présente les différents contenus et leurs objectifs.

Les contenus	Objectif visés
<b>Le civisme fiscal</b> D.G.I	Eduquer et sensibiliser les apprenants à la nécessité de payer l'impôt pour être de bons contribuables
<b>Le Droit International Humanitaire (D.I.H)</b> Croix rouge	- vulgariser les principes du D.I.H. - Préparer les jeunes à devenir des adultes capables de porter un regard humanitaire et comprendre les enjeux humanitaires - Combattre l'indifférence, s'engager activement en faveur des groupes vulnérables et exclus.
<b>L'Education à la Vie Familiale et en matière de population (EVF/EmP)</b> UNFPA	- Résoudre des problèmes de population en vue de l'amélioration de la qualité de vie des individus, des familles des collectivités, à travers la promotion de comportements sains (les comportements sexuels responsables des adolescents, la réduction de grossesses précoces, l'exploitation rationnelle de l'environnement, la réduction du chômage, le développement de la culture entrepreneuriale, la prise en compte des questions du genre)
<b>Life Skills/SIDA</b> PEPFAR	- Développer chez les apprenants des compétences en vue du changement intégral de comportement pour mener une vie positive et saine. - Lutter contre la propagation du VIH/SIDA en milieu scolaire et d'autres fléaux (la violence, l'insalubrité du cadre de vie la toxicomanie, l'alcool).
<b>P.E.P.T</b> ONU-CI	- Contribuer à l'instauration d'une culture de paix dans les institutions éducatives et dans les communautés.
<b>EREAH-BV</b> ONG HABITAT	- Mieux connaître l'eau en tant que ressource clé sur le plan social, économique, et environnemental - susciter une nouvelle approche de l'assainissement, de l'hygiène et de l'utilisation de l'eau - Développer des comportements positifs durables à l'école et dans les communautés afin de préserver la qualité de l'eau, d'éviter son gaspillage - Assainir son cadre de vie

## **I-2 : LES PROGRAMMES EDUCATIFS**

### **➤ La structure du programme éducatif**

Les programmes éducatifs présentent la même structure :

- 1- le profil de sortie
- 2- la définition du domaine
- 3- le régime pédagogique
- 4- le corps du programme

### **I-2 : 1- Le profil de sortie.**

Le profil de sortie décrit les compétences que l'élève doit manifester à la fin de l'école primaire et du collège.

Le profil de sortie à l'école primaire :

- ❖ Connaître les règles de vie communautaire, les principes démocratiques, les règles de fonctionnement des institutions de la République les droits de l'homme. les droits de l'enfant, les principes et règles du D.I.H.; les métiers de son milieu.
- ❖ Comprendre les notions de base relatives à la protection de la santé et de l'environnement

- ❖ Pratiquer les valeurs sociales, morales et démocratiques;
- ❖ Appliquer les règles de protection de la santé et de l'environnement les règles et principes du D.I.H.;
- ❖ Respecter les valeurs sociales, morales et démocratiques les droits de l'homme et les droits de l'enfant, les principes et les règles du D.I.H.

**N.B : A l'école maternelle, nous parlons d'attentes.**

**I-2 : 2- Les domaines**

- Le domaine regroupe un ensemble de disciplines ayant des liens ou des affinités.  
Il existe cinq (05) domaines :
  - le domaine des langues ;
  - le domaine des Sciences ;
  - le domaine de l'univers social ;
  - le domaine des arts ;
  - le domaine du développement physique, éducatif et sportif.

***La définition du domaine de l'univers social***

Le « Domaine de l'Univers social au plan pédagogique, regroupe les disciplines scolaires qui traitent des sciences Humaines et Sociales. Il s'agit de l'Education aux Droits de l'Homme et à la citoyenneté (E.D.H.C.), de l'Histoire et de la Géographie et de la psychopédagogie.

**I-2 : 3- Le régime pédagogique**

Le régime pédagogique présente le temps consacré à l'apprentissage de la discipline par semaine ou par quinzaine, par an et par rapport aux autres disciplines du système éducatif.

niveau	Durée/Semaine	Plage horaire / semaine	Horaire total/année
C.P	40 min	1 x 40 min	40 min x 28 40 x 28
	Durée/ quinzaine	Plage horaire / quinzaine	Horaire total/année
C.E	45 min	1 x 45 min	45 min x 16 45 x 16
C.M	45 min	1 x 45 min	45 min x 16 45 x 16

## **I-2 : 4- Le corps du programme éducatif**

Le corps du programme décrit les compétences, un exemple de situation d'apprentissage que l'enseignant doit adapter au milieu et les contenus des leçons ainsi que les habiletés y afférant.

Le corps du programme éducatif donne des informations indispensables à la préparation et à la conduite des activités pédagogiques par les enseignants.

Il comporte les éléments suivants :

- *La compétence*
- *Le thème*
- *L'exemple de situation d'apprentissage*
- *La/les leçon(s)/Séance(s)*
- *Les Habiletés/Contenus*

<b>Tableau des habiletés/contenus</b>	
<b>Habiletés</b>	<b>Contenus</b>
Actions de l'apprenant (élève)	(Description du contenu disciplinaire sur lequel porte l'action)

## **LA SITUATION D'APPRENTISSAGE**

C'est un texte contextualisé qui met en exergue l'utilité de l'apprentissage. La situation est motivante et donne du sens à l'apprentissage.

Une situation, pour qu'elle soit valide doit comporter trois (03) éléments majeurs :

- **Le contexte** : c'est le cadre, l'environnement socio-culturel d'une personne. Le contexte inclut aussi la personne en situation.
- **La circonstance** : c'est la contrainte, le problème ou le moyen (le prétexte) qui amène une personne à exécuter une tâche
- **La tâche** : c'est ce qui est demandé à la personne. Ce sont les habiletés à installer  
La tâche est exprimée par une phrase déclarative.

## **EXEMPLE DE CORPS DU PROGRAMME EDUCATIF C.M.1 A LA PAGE 34**

### **COMPETENCE 2**

**Traiter une situation mobilisant des ressources en relation avec les Droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire (D.I.H.) et les Droits de l'enfant.**

**THEME:** Les Droits de l'Homme, les Droits de l'enfant, le Droit International Humanitaire (DIH).

**LEÇON 1** : Les règles de protection des civils en temps de conflits armés.

### **EXEMPLE DE SITUATION D'APPRENTISSAGE**

*Un déplacé de guerre de ta classe vous raconte son histoire : « Mes parents et moi, sommes des déplacés de guerre j'ai deux sœurs qui ne vont plus à l'école. Au cours de notre fuite, nous avons vu des enfants enrôlés de force comme soldats, des prisonniers maltraités, des villages incendiés. Je ne peux oublier toutes ces scènes. »*

*Emus par ce récit poignant, vous décidez de vous informer sur les règles de protection des civils en périodes de conflits armés pour comprendre leur importance et les appliquer.*

## TABLEAU DES HABILETES ET DES CONTENUS

HABILETES	CONTENUS
Connaître	- les règles de protection des civils en temps de conflits armés.
Comprendre	- l'importance du respect des règles de protection des civils en temps de conflits armés.
Appliquer	- les règles de protection des civils en temps de conflits armés.
Traiter	- une situation mobilisant des ressources en relation avec les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

### **I-3 : LES GUIDES D'EXECUTION**

Un guide correspond de près aux contenus et aux habiletés précisées dans le programme éducatif. Alors que le programme éducatif se limite strictement aux éléments curriculaires, le guide apporte les aspects pédagogiques et didactiques essentiels dont l'enseignant à besoin pour mettre en pratique le prescrit du programme éducatif.

Les guides pédagogiques présentent une certaine variabilité d'une discipline à une autre car, alors que les programmes éducatifs sont pédagogiquement et didactiquement neutres, les guides dépendent forcément d'orientations pédagogiques et didactiques précises.

#### ➤ **La structure du guide**

Le guide d'exécution comprend trois (03) composantes:

**1- La progression annuelle.**

**2- Les propositions d'activités, suggestions pédagogiques et moyens.**

Cette partie comprend :

- le titre de la leçon;
- le tableau ci-dessous

CONTENUS	CONSIGNES POUR CONDUIRE LES ACTIVITES	TECHNIQUES PEDAGOGIQUES	MOYENS ET SUPPORTS DIDACTIQUES

### **3- Le dossier thématique**

**N.B** : Il comporte des informations, des éléments de base permettant à l'enseignant de préparer sa séance. Le dossier thématique n'est pas la séance.

### **IV- LES STRATEGIES ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE**

Les stratégies d'enseignement/apprentissage désignent l'ensemble des opérations mises en œuvre pour parvenir à un résultat. En pédagogie, ces stratégies sont : les méthodes, les techniques et les procédés :

## **II- 1 : LES METHODES – LES TECHNIQUES – LES PROCÉDES**

L'atteinte des objectifs visés par l'enseignement de l'E.D.H.C nécessite des choix judicieux de méthodes, de techniques, et de procédés.

### **1- Les méthodes pédagogiques**

Une méthode pédagogique est un mode d'enseignement et d'apprentissage. C'est un système, un ensemble de moyens, de techniques pédagogiques, de matériels, de procédures et d'attitudes mis en œuvre pour faire aboutir une action éducative à des fins.

A titre d'exemple nous avons :

- La méthode inductive ; la méthode déductive ; la méthode traditionnelle ; la méthode active.

### **2- Les techniques pédagogiques**

Une technique pédagogique est un moyen d'animation utilisé en vue de faciliter une acquisition.

La mise en œuvre de chaque technique pédagogique fait appel à un ensemble d'opérations à réaliser, des démarches à observer, un ensemble de ressources humaines et matérielles à utiliser, des procédés pédagogiques appropriés.

**EXEMPLES** : l'enquête-découverte, la discussion dirigée ; le brainstorming ; le future Wheels, la simulation ; le jeu de rôle ; l'exposé ; l'étude de cas etc.

#### ***✓ la discussion dirigée***

C'est une technique d'échanges planifiés par des objectifs précis.

#### **Les étapes**

- Poser le problème
- Lancer la discussion
- Exploiter les informations
- Faire la synthèse

#### ***✓ le future wheels***

C'est une expression d'origine américaine ; elle signifie la roue du futur ; c'est une technique d'identification ; d'analyse des situations par rapport à leurs conséquences à court, moyen et long terme.

#### **Les étapes**

- Choix du sujet
- Explication et choix d'une légende d'identification des conséquences
- Production des conséquences
- Exploitation de résultats

#### ***✓ le brainstorming***

Le mot brainstorming est d'origine anglaise ; il composé de mot « brain = cerveau et de Storm = tempête ». Il se présente comme un ensemble d'opérations permettant le jaillissement d'idées sur un sujet donné ; le processus de réalisation du brainstorming comporte **quatre étapes** :

- poser le problème
- définir les règles
- produire les idées
- traiter les idées

### 3- Les procédés pédagogiques

Un procédé pédagogique est une manière par laquelle l'on amène un apprenant à acquérir un savoir, un savoir-faire, un savoir être ou à exécuter une tâche.

EXEMPLES :

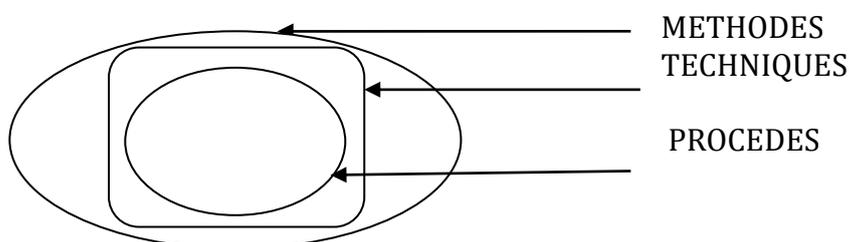
- Le procédé interrogatif
- Le procédé interro-expositif
- Le débat
- L'exploitation
- L'observation
- Le travail de groupe

**Remarque** : Ces concepts entretiennent des relations d'interdépendance.

*La méthode s'appuie sur les techniques*

*Les techniques s'appuient sur les procédés*

**Les techniques et les procédés** font partie d'un système qu'est **la méthode**



Méthodes, techniques et procédés contribuent à l'atteinte des objectifs d'une leçon.

L'E.D.H.C, par son statut particulier dans le domaine de l'univers social, use des stratégies qu'elle emprunte des disciplines intégrées dans son enseignement notamment celles du Life Skills.

#### ➤ **les stratégies du Life skills**

Le Life Skills qui signifie la pratique de vie saine, s'appuie sur les stratégies suivantes : le processus de prise de décision, la communication, l'affirmation de soi, la négociation, le modèle du pont.

❖ **Le processus de prise de décision.** C'est un processus. Il suit un cheminement ou des étapes :

- Identifier le problème
- Analyser les conséquences des différentes options envisageables
- Faire un choix
- Assumer les conséquences

❖ **L'affirmation de soi**

- Identifier le problème
- Analyser les conséquences des différentes options envisageables
- Faire un choix qui respecte la dignité de la personne

❖ **La négociation**

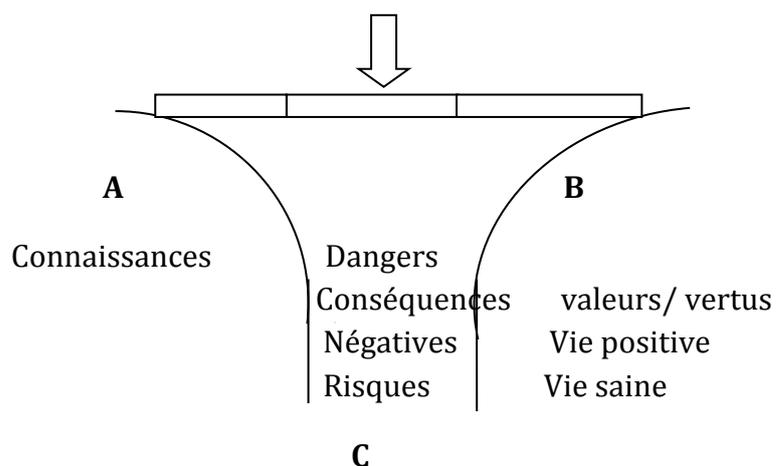
- Discuter
- Persuader

❖ **Le modèle du pont**

C'est la visualisation du changement intégral de comportement

## LE MODELE DU PONT

Compétences



**Conclusion** : Méthodes, techniques et procédés pédagogiques présentent des traits distinctifs évidents.

Cependant, ils entretiennent tous des relations d'interdépendance, de complémentarité et visent le même but dans le processus d'enseignement /apprentissage.

## **II-2 : LE CANEVAS D'UNE FICHE THEORIQUE DE SEANCE OU DE LEÇON**

C.D : SEMAINE  
THEME : DATE  
LEÇON : COURS  
SEANCE : DUREE  
Matériel :  
Documentation :

### **Tableau des habiletés/contenus**

<b>HABILETES</b>	<b>CONTENUS</b>

### **DEROULEMENT**

<b>Etapas</b>	<b>Activités du Maître</b>	<b>Stratégies Pédagogiques</b>	<b>Activités des élèves</b>
<i>Présentation</i>			
<i>Développement</i>			
<i>Evaluation</i>			

## **II-3 : LA METHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'E.D.H.C**

L'enseignement de l'E.D.H.C nécessite une pédagogie active centrée sur l'apprenant. Elle se caractérise par l'observation, la découverte, l'expérimentation, l'action.

L'enseignement de l'E.D.H.C se veut pratique et opérationnel c'est-à-dire, qu'il doit permettre d'informer l'apprenant sur son environnement immédiat ; en d'autres termes, il doit être contextualisé.

La méthodologie repose sur trois (03) phases : la présentation, le développement, l'évaluation.

### **1- La présentation**

C'est le point de départ de l'apprentissage. La présentation comporte deux étapes :

- le prérequis ou le rappel
- la situation d'apprentissage.

### **2- Le développement**

C'est la phase d'acquisition. L'élève, sous la conduite de l'enseignant(e) mène ses apprentissages, acquiert les connaissances.

Cette phase doit être pratique, c'est-à-dire qu'il faut privilégier le matériel concret, les situations de vie courante.

C'est ici que les habiletés énoncées dans le tableau de spécification doivent être installées. A partir d'activités diverses, l'élève acquiert de nouvelles connaissances.

L'enseignant l'amène à réfléchir sur le sujet donné, à observer, à manipuler les objets proposés, à comparer les situations, à expérimenter si possible. Il lui apporte des informations scientifiques. Il fait élaborer le résumé et la résolution.

La phase de la présentation se termine par la rubrique « Proposons » qui vise à mettre en exergue le comportement responsable et observable de l'apprenant. Pour cela, il faut présenter un exercice (un dilemme) au cours duquel l'apprenant aura à prendre conscience d'une valeur, à exprimer son opinion, à formuler son jugement sur un fait, un phénomène ou un évènement.

**N.B** : Pour exploiter judicieusement « le proposons », l'enseignant doit :

- Eviter d'émettre son propre point de vue ;
- Eviter de privilégier ses valeurs propres ;
- Expliquer clairement l'exercice ;
- Permettre la libre expression des apprenants ;
- Conduire le débat de façon à favoriser les échanges entre apprenants.

### **3- L'évaluation**

L'évaluation est une composante essentielle de l'acte pédagogique. Elle se fait à travers des exercices d'application qui permettent de vérifier l'installation des habiletés chez l'apprenant.

Il est conseillé de privilégier les exercices dits tests objectifs, c'est-à-dire, des items dont les libellés contiennent les réponses aux consignes données. Ces types d'exercices sont :

- **la Q.C.M (question à choix multiples)** : une seule réponse juste à choisir parmi trois ou quatre réponses proposées.

- **l'appariement** : établissement d'une correspondance ou association de données.

- **l'alternative** : item invitant à choisir une réponse tranchée entre deux propositions possibles (oui/non ; vrai/faux)

- **le test de clôture ou complètement de phrases** : texte composé avec des parties vides à combler par des mots proposés préalablement.

## EXEMPLE 1 DE FICHE PRATIQUE au C.M.1

**COMPETENCE** : 02

**THEME** : Les droits de l'Homme, les droits de l'enfant, le Droit International Humanitaire (D.I.H).

**LEÇON 1**: Les règles de protection des civils en temps de conflits armés

**Matériel** : Textes du D.I.H à la Page 134 du manuel-élève d'Education Civique et Morale C.M.2 de la Collection « Ecole et Nation », images de conflits armés, photo à la page 20 du manuel-élève d'Education Civique et Morale C.M.2 de la Collection « Ecole et Nation ».

**Documents** : Programme éducatif et guide d'exécution.

### TABLEAU D'HABILETES ET DE CONTENUS

HABILETES	CONTENUS
Connaître	- les règles de protection des civils en temps de conflits armés
Comprendre	- l'importance du respect des règles de protection des civils en temps de conflits armés

**SITUATION D'APPRENTISSAGE** : *Un élève déplacé de guerre en classe de C.M.1 à l'EPP BAD 1 de Yamoussoukro raconte à ses amis son histoire : « Mes parents et moi, sommes des déplacés de guerre j'ai deux sœurs qui ne vont plus à l'école. Au cours de notre fuite, nous avons vu des enfants enrôlés de force comme soldats, des prisonniers maltraités, des villages incendiés. Je ne peux oublier toutes ces scènes.»*

*Emus par ce récit poignant, ses amis décident de s'informer sur les règles de protection des civils en périodes de conflits armés pour comprendre leur importance et les appliquer.*

### DEROULEMENT

Etapas du cours	Activités du Maître	Strat. pédagogiques	Activités des élèves
<b>PRESENTATION</b> - Pré-réquis  - Situation d'apprentissage	- A partir de leurs connaissances antérieures, invite les élèves à citer quelques droits de l'enfant « Cite quelques droits de l'enfant. » - Dit la situation puis pose des questions de compréhension : - Où se passe la scène ? - Quel est le problème posé ? - Quelle est la réaction de ses amis ?  * Aujourd'hui, nous allons parler des règles de protection des civils en périodes de conflits armés.	Travail collectif	- Le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à la protection...  - Ecoutent puis répondent aux questions de compréhension - A l'E.P.P BAD 1 de Yamoussoukro. - Un élève déplacé de guerre raconte sa mésaventure. - Ils décident de s'informer sur les règles de protection des civils en périodes de conflits armés.





## EXEMPLE 2 DE FICHE PRATIQUE au C.P.1

COMPETENCE : 01

THEME : Les symboles, principes démocratiques.

LEÇON : Les symboles de la Côte d'Ivoire.

SEANCE ½ : Le drapeau de la Côte d'Ivoire.

Matériel : Drapeau de la Côte d'Ivoire, situation de vie courante.

Documents : Programme éducatif et guide d'exécution.

### TABLEAU D'HABILETES ET DE CONTENUS

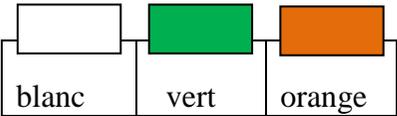
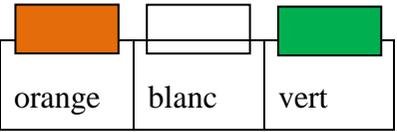
HABILETES	CONTENUS
Connaître	- le drapeau de la Côte d'Ivoire
Comprendre	- l'importance du respect du drapeau de la Côte d'Ivoire
Respecter	- le drapeau de la Côte d'Ivoire

SITUATION D'APPRENTISSAGE : *Le lundi matin, après le salut aux couleurs, le maître du C.P.1 A de l'E.P.P KOKO 1 gronde ses élèves pour n'avoir pas respecté le drapeau et l'hymne national. Pour éviter de tels reproches, les élèves décident de s'informer sur les symboles de la République afin de comprendre leur importance et les respecter.*

### DEROULEMENT

Etapas du cours	Activités du Maître	Strat.pédagogiques	Activités des élèves
<p><b>PRESENTATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-réquis</li> <li>- Situation d'apprentissage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir de leurs connaissances antérieures, invite les élèves à citer les couleurs qu'ils connaissent.</li> <li>« Cite les couleurs que tu connais. »</li> <li>- Dit la situation puis pose des questions de compréhension :</li> <li>- Où se passe la scène ?</li> <li>- Quel est le problème posé ?</li> <li>- Quelle est la réaction de ses élèves ?</li> </ul> <p>* Aujourd'hui, nous allons parler des symboles de la République et plus précisément du drapeau national.</p>	<p>Travail collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Citent : rouge, bleu, vert, orange, jaune...</li> <li>- Ecoutent puis répondent aux questions de compréhension</li> <li>- A l'E.P.P KOKO 1.</li> <li>- Le maître gronde ses élèves pour n'avoir pas respecté le drapeau et l'hymne national.</li> <li>- Ils décident de s'informer sur les symboles de la République afin de comprendre leur importance et les respecter.</li> </ul>

Etapes du cours	Activités du Maître	Stratégies pédagogiques	Activités des élèves
<p><b>DEVELOPPEMENT</b></p> <p>1- Identification du drapeau de la Côte d'Ivoire</p> <p>2- Identification des lieux dans lesquels on peut trouver le drapeau de la Côte d'Ivoire</p>	<p>Donne des consignes ou pose des questions :</p> <p>« Identifie le matériel présenté. »</p> <p>« Dis à quel pays ce drapeau appartient. »</p> <p>- Fait observer et décrire le drapeau.</p> <p>« Quelles sont les couleurs du drapeau de la Côte d'Ivoire ? »</p> <p>« Indique la position des couleurs. »</p> <p>- Demande aux élèves de représenter le drapeau sur leurs ardoises.</p> <p>« Dessine sur ton ardoise le drapeau de la Côte d'Ivoire. »</p> <p><i>* Apport d'informations complémentaires relatives au drapeau de la Côte d'Ivoire.</i></p> <p>Le drapeau est un symbole de la République c'est-à-dire qu'il représente la Côte d'Ivoire.</p> <p>- En s'appuyant sur leur vécu, fait citer les lieux dans lesquels on peut trouver le drapeau national.</p> <p>« Où peut-on voir le drapeau national ? »</p>	<p>Présentation du drapeau de la Côte d'Ivoire</p> <p>Travail collectif</p>	<p>- C'est un drapeau.</p> <p>- Il appartient à la Côte d'Ivoire.</p> <p>- Orange – blanc - vert</p> <p>- Elles sont disposées en bandes verticales, la couleur orange du côté du mât.</p> <p>- Dessinent</p> <p>- A l'école, à la mairie, à la Sous-préfecture, au palais présidentiel, dans un camp militaire, à la gendarmerie...</p>

Etapas du cours	Activités du Maître	Stratégies pédagogiques	Activités des élèves
<p><b>DEVELOPPEMENT</b> 3- Importance du drapeau national et comportements à adopter vis-à-vis de lui.</p> <p><b>EVALUATION</b></p>	<p>- En s'appuyant sur leurs expériences personnelles, invite à dire l'importance du drapeau national et l'attitude à adopter vis-à-vis de lui. « Le drapeau est-il important ? Dis pourquoi. » « Quel doit être ton comportement vis-à-vis du drapeau ? » <i>*Apport d'informations complémentaires relatives au comportement à adopter vis-à-vis du drapeau.</i></p> <p>- S'arrêter, rester silencieux et immobile quand on le monte ou on le descend. - Ne pas l'utiliser comme un chiffon.</p> <p>- Fait élaborer le résumé « Quelles sont les couleurs du drapeau de la Côte d'Ivoire ? » « Quel doit être ton comportement vis-à-vis de lui ? » - Fait répéter le résumé.</p> <p>- Range dans l'ordre les couleurs du drapeau ivoirien sur ton ardoise.</p> 	<p>Travail collectif</p> <p>Travail individuel</p>	<p>- Oui, car il est un symbole du pays c'est-à-dire qu'il représente le pays. - Respecter le drapeau en tout lieu et à tout moment.</p> <p>- Ecoutent.</p> <p style="text-align: center;"><b>Résumé</b></p> <p>Le drapeau de la Côte d'Ivoire a 3 couleurs : orange, blanc, vert. Je dois respecter le drapeau national. - Répètent</p> <p>- Font l'exercice</p> 

## II-4 Les stratégies d'évaluation

Les niveaux d'évaluation

### A la fin de séance

C'est une activité qui intervient à la fin d'une séance. Elle se traduit par des exercices simples en rapport étroit avec les notions acquises au cours de la phase de développement.

Cette évaluation peut se présenter sous la forme de

- questions à choix multiples
- questions d'appariement
- complétion de phrases
- questions de types vrai ou faux

### Les évaluations complexes ou les tests subjectifs

Cette activité didactique qui a pour fonction essentielle d'amener l'apprenant à mobiliser plusieurs acquis qui ont fait l'objet d'apprentissage séparé, à leur donner un sens en vue de traiter une situation de vie courant

### Canevas d'une fiche d'activités complexe

CD  
SEMAINE  
THEME  
LECON

DATE  
COURS  
DUREE

### Tableau de spécification

habiletés	contenus

### DEROULEMENT

PLAN DU COURS	ACTIVITES MAITRE	STRATEGIES PEDAGOGIQUES	ACTIVITES ELEVES
Présentation de la situation	-fait lire ou raconter à haute voix la situation proposée -pose des questions de compréhension	Travail collectif	Ecoutent -répondent
Explication des questions	Explique les questions	Travail collectif	Ecoutent Posent des questions
production	-invite chaque élève à résoudre la situation	Travail individuel	Résolvent la situation proposée

## II-5 -La médiation

Elle consiste

- au repérage des erreurs
- à la description des erreurs
- à la recherche des sources d'erreurs
- à la mise en place d'un dispositif de médiation
- La médiation n'est pas une révision, elle permet à l'enseignant de réajuster son enseignement et aux apprenants de mieux intégrer les compétences

### **III - L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE DU METIER**

#### **III -1 : DEFINITION DE L'ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE**

L'éthique peut être définie comme la morale professionnelle.

La déontologie quant à elle, est un ensemble de concepts, de règles et de devoirs définis par les services et mis à la disposition de tout travailleur ou fonctionnaire pour bien se conduire dans l'exercice de son métier.

**N.B.** La fonction d'enseignant impose une déontologie rigoureuse du fait de la nature du matériau (les enfants) sur lequel travaillent ceux qui l'occupent.

#### **III -2 : LES DROITS DE L'INSTITUTEUR**

Le droit c'est la faculté d'accomplir une action, de jouir d'une chose, d'y prétendre, de l'exiger. Le droit de l'instituteur est tout ce qu'il peut exiger de son employeur. Les droits de l'instituteur sont :

#### **LES DROITS**

- **Les droits collectifs** : ce sont les droits de réunion, d'association, de syndicat, de grève. Ces droits sont définis par la loi.

- **Les droits professionnels** : ce sont les droits de protection, de congés ordinaires et spéciaux, le droit au salaire, le droit de pension et certains avantages sociaux.

- **Les libertés** : ce sont les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'aller et venir, de vie privée garanties par l'Etat.

#### **❖ POUR LES ENSEIGNANTS DU PRIVE**

- **Le congé de maternité** : Il est attribué à la femme enceinte. La femme bénéficiaire de ce congé perçoit de son employeur la moitié du salaire ; l'autre moitié étant versée par la C.N.P.S. auprès de laquelle elle aura constitué un dossier d'allocataire.

- **Les absences pour maladies et accidents non professionnels** : Elles sont accordées au salarié dont l'absence est justifiée par l'incapacité résultant de maladies et d'accidents non professionnels. Sa durée est de six (06) mois prolongé à huit (08) mois pour les travailleurs comptant de 5 à 20 ans d'ancienneté et à dix (10) mois au - delà.

Le salarié reçoit de l'employeur en guise d'indemnisation, une allocation en fonction de l'ancienneté et fixée comme suit :

- ⇒ Avant 12 mois d'ancienneté, 1 mois de salaire entier + ½ mois de salaire le mois suivant.
- ⇒ De 12 mois à 5 ans d'ancienneté, 1 mois de salaire entier + ½ mois de salaire pendant 3 mois.
- ⇒ De 5 à 10 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire entier + ½ mois de salaire pendant 4 mois.
- ⇒ Au-delà de 10 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire entier + ½ mois de salaire pendant 5 mois.

**N.B.** S'il s'agit de cas de maladies professionnelles et d'accidents de travail, le salarié perçoit une allocation calculée de manière à lui assurer son ancien salaire. En cas d'invalidité médicalement constatée, il est reclassé dans un autre emploi.

**N.B.** Tous ces droits sont reconnus et garantis à l'instituteur par l'Etat dans les limites de la loi.

### **III -3 : LES DEVOIRS OU LES OBLIGATIONS DE L'INSTITUTEUR**

Le devoir est ce à quoi l'on est obligé par la loi, la morale. Si l'instituteur a des droits, il a aussi des devoirs ou obligations et des responsabilités.

#### **❖ Les devoirs ou obligations de l'instituteur**

⇒ *L'obligation d'assurer le service ;*

La première obligation de l'enseignant est d'assurer le service avec loyauté, fidélité et dévouement. L'enseignant doit occuper l'emploi dans lequel il a été nommé et remplir personnellement les tâches qui découlent de cet emploi.

⇒ *La soumission au supérieur hiérarchique ou à l'employeur ;*

⇒ *Le respect des clauses du contrat ;*

⇒ *L'obligation de réserve, de discrétion ;*

⇒ *L'obligation de probité.*

**N.B : Tout manquement à ces obligations fait l'objet de sanctions disciplinaires qui sont :**

- 1- 1<sup>er</sup> avertissement écrit
- 2- 2<sup>ème</sup> avertissement écrit
- 3- Mise à pied temporaire sans salaire correspondant
- 4- Licenciement avec ou sans préavis.

#### **❖ Les responsabilités du maître**

L'activité des services de l'administration peut entraîner des dommages pour les particuliers.

#### **Définition**

La responsabilité se définit comme l'obligation ou la nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actes ou de ceux des autres. de réparer une faute, de remplir une charge, un engagement. Donc une personne est civilement responsable lorsque la loi la contraint à réparer un dommage causé à autrui. Mais il n'est pas nécessaire que cette personne soit personnellement l'auteur du dommage.

D'après les articles 1383 et 1384 du code civil, on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre (domestiques, mineurs, élèves) ou des choses que l'on a sous sa garde. L'instituteur dans l'exercice de sa fonction est appelé à assumer différentes responsabilités.

#### **✓ En dehors du service**

En ce qui concerne les instituteurs, les fautes, les imprudences ou les négligences évoquées contre eux comme ayant causé le fait dommage, sont du ressort de leur seule responsabilité.

#### **✓ Pendant le service**

Dans le cas où la responsabilité du maître est engagée pendant l'exercice de ses fonctions, l'administration du maître se substitue à lui. Le maître ne pourra jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime ou ses représentants.

Il en sera ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'éducation morale ou physique non interdit par les règlements, les enfants ou jeunes confiés ainsi aux membres de l'enseignement public se trouveront sous la surveillance de ces derniers.

- **La responsabilité morale**

L'enseignant est responsable de tous les élèves mis à sa disposition par l'Etat. Il doit faire régner l'égalité entre tous les élèves et refuser l'injustice et les discriminations. Il doit aussi accepter un certain nombre de devoirs imposés par les contraintes de la vie en groupe ou en société en contribuant à la formation civique et morale des élèves et futurs citoyens.

L'enseignant, donneur des premières connaissances, doit pratiquer et défendre les valeurs de laïcité (école laïque) quel que soit ses croyances religieuses philosophiques, politiques syndicales...

- **La responsabilité pédagogique**

A ce niveau, l'instituteur a plusieurs missions :

- Faire assimiler au mieux à tous les élèves les connaissances prévues par les textes officiels (suivi et exécution du programme)
- Rendre les apprenants aptes à accéder dans les meilleures conditions aux niveaux suivants
- Rendre autonome les enfants dans le travail.
- Donner des habitudes du travail.

- **La responsabilité civile**

L'instituteur est civilement responsable des dommages causés par lui (châtiment corporel, négligence ou imprudence) ou par ses élèves pendant qu'ils sont sous sa surveillance.

il doit :

- Accueillir, surveiller les élèves
- Organiser les activités
- Faire appliquer le règlement

Cette responsabilité a une plus grande étendue : l'instituteur est

- ✓ *responsable des dommages causés personnellement soit*
  - Par son fait (châtiment corporel.)
  - Par négligence (enfants laissés seuls sans surveillance par punition à la porte de la classe)
  - Par son imprudence (en laissant les objets pointus, en faisant porter des charges pour des tâches à risques, matériels défectueux d'EPS...)
- ✓ *responsable des dommages causés par ses élèves dont il a la charge*
  - Blessé par un voisin par un couteau, par un jeu brutal, par accident lors des sorties

La liste n'est pas exhaustive

Toutefois, il a la couverture de l'employeur quand il s'agit de faute professionnelle.

**N.B :** **Action récursoire** : en cas de faute professionnelle lourde, l'employeur se substitue à l'instituteur.

L'employeur, qui a couvert le maître contre les tiers, pourrait cependant le sanctionner s'il y a de la part du maître : faute professionnelle.

L'action récursoire pourra être exercée par l'Employeur soit contre les tiers, conformément au droit commun.

- **La responsabilité pénale**

L'instituteur conserve la responsabilité pénale des faits pour lesquels il est condamné (Les cas de délits ou de crimes).

### **III -4 : LES DROITS DE L'ENFANT**

Nous pouvons regrouper les Droits de l'enfant autour de quatre thèmes :

- **La survie de l'enfant**

Tout enfant à un droit inhérent à la vie et personne ne peut mettre fin à la vie d'un enfant quelles qu'en soient les raisons.

Pour assurer la survie de l'enfant, la CDE lui reconnaît le droit à :

- **La vie** (art .6)
- **Un nom et à une nationalité** (art.7) :
- **La préservation de son identité** (art.8)
- **Une vie familiale** (art.9)
- **La santé et aux soins médicaux** (art.24)

- **Le développement de l'enfant**

Les droits liés au développement visent le plein épanouissement de l'enfant physiquement, moralement et intellectuellement. Dans cette catégorie, nous pouvons relever le droit :

- **D'être guidé par les parents** (art.5)
- **A la liberté de pensée, de conscience et de religion** (art.14) :
- **A une information appropriée** (art.17) :
- **A l'éducation** (art.28) :
- **A une éducation spécifique** (art.29)
- **Aux loisirs, activités récréatives et culturelles** (art.31)

- **La protection de l'enfant**

La protection de l'enfant renvoie aux droits préservant l'enfant des abus, de la négligence ou de toute forme d'exploitation. Ainsi, la CDE protège :

- **La vie privée de l'enfant** (art.16)
- **L'enfant contre les mauvais traitements** (art. 19) :
- **L'enfant réfugié** (art.22)
- **L'enfant contre l'exploitation sexuelle** (art.34)
- **L'enfant contre les autres formes d'exploitation** (art.36) :

- **La participation de l'enfant**

Tous les droits regroupés dans ce 4<sup>e</sup> grand thème permettent à l'enfant de jouer un rôle actif dans sa communauté et dans son pays.

Ainsi, la CDE reconnaît à l'enfant :

- **Le droit d'exprimer librement son opinion** (art.12) ;
- **La liberté d'expression** (art.13) ;
- **La liberté de pensée, de conscience et de religion** (art. 14) ;
- **La liberté d'association** (art.15) ;
- **Le droit aux loisirs, activités récréatives et culturelles** (art.31)

**N.B** : Presque tous les pays ont ratifié la convention sauf les Etats-Unis et la Somalie.

#### **IV- L'ADMINISTRATION ET LA VIE SCOLAIRE**

Pour l'exercice de ses attributions le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique s'organise autour deux piliers essentiels.

##### **IV -1 : L'ADMINISTRATION SCOLAIRE**

Le Ministère dispose outre le cabinet, de services rattachés (03), de l'Inspection Générale (I.G.E.N.), de directions (17) dont la Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (D.E.E.P.), et de services extérieurs (02) qu'il est chargé d'organiser par arrêtés ministériels.

###### **➤ L'Inspection Générale**

Elle est chargée de l'évaluation et du contrôle de tout le système éducatif. Elle a en outre une mission de conseil auprès du ministère, des directions centrales des services rattachés au cabinet du ministère.

Le contrôle de toutes les directions centrales et des services rattachés se fait sur initiative de l'Inspection Générale ou sur saisine du Ministre.

Elle est composée d'Inspecteurs Généraux, d'Inspecteurs d'Enseignement Secondaires répartis en deux entités :

- L'Inspection Générale chargée de la pédagogie
- L'Inspection Générale chargée de l'administration

Elle est dirigée par un Inspecteur Général appelé Inspecteur Coordonnateur Général ayant rang de directeur d'administration centrale

###### **➤ La Direction de la Pédagogie et la Formation Continue (D.P.F.C.)**

Elle est chargée de :

- L'encadrement pédagogique des enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire
- La conception, de la production et de la diffusion de la documentation pédagogique des manuels scolaires et des manuels pédagogiques
- L'élaboration de l'expérimentation et de la promotion des programmes d'enseignement en langues nationales

- La formation continue des personnels enseignants, administratifs et d'encadrement pédagogique.

### ➤ **La Direction Régionale**

La Direction Régionale comprend outre le Directeur Régional, un ou des secrétaires généraux qui assurent la coordination des services.

→ Les attributions de la D.R.E.N.E.T

Les attributions du Directeur Régional sont définies par l'arrêté n° 00324 du 20 mars 1972 et fait de lui, le représentant du Ministre à l'échelle régionale et le responsable unique auprès des autorités préfectorales.

Ainsi, le directeur régional est chargé :

#### **Au plan administratif**

- ✓ De l'inspection administrative de tous les établissements scolaires (maternelle-primaire-secondaire – CAFOP) et de tous les personnels enseignants ou administratifs de son ressort
- ✓ De la notation administrative de ces personnels.
- ✓ De l'organisation matériel des stages, des concours et examens pédagogiques
- ✓ Du contrôle des établissements privés de la maternelle- du primaire et du secondaire et la transmission des demandes d'ouverture d'établissements privés ainsi que celles des demandes d'autorisation d'enseigner dans ces établissements
- ✓ De la confection au cours de chaque scolaire des rapports périodiques destinés au cabinet et aux directions centrales
- ✓ De la transmission des propositions de distinctions honorifiques
- ✓ De prononcer l'exclusion temporaire des élèves sur proposition des conseils de discipline
- ✓ D'assister les préfets pour toutes les questions relatives aux commissions de la carte scolaire
- ✓ De centraliser et d'instruire les demandes de construction et d'aménagement des locaux scolaire
- ✓ D'établir chaque scolaire les rapports statiques et les états des besoins
- ✓ De la gestion du personnel enseignant.

#### **Au plan pédagogique**

- De l'inspection pédagogique de l'instituteur, assisté de l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire
- De l'inspection pédagogique du professeur du secondaire, assisté de l'Inspecteur Pédagogique du secondaire
- De l'inspection pédagogique du professeur du CAFOP, assisté de l'Inspecteur Pédagogique des CAFOP

## LA HIERARCHIE A L'ECOLE PRIMAIRE

L'instituteur comme tous les agents, est soumis à la règle d'obéissance hiérarchique c'est-à-dire, qu'il doit se conformer aux instructions du supérieur hiérarchique que sont le Directeur d'Ecole, le Conseiller Pédagogique de Secteur ou de l'A.P.F.C., l'Inspecteur de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, le Chef de l'Antenne de la Pédagogie et la Formation Continue (APFC) ainsi que le Directeur régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET).

Toutefois, ces instructions ne doivent pas :

- Porter atteinte aux droits légitimes de l'instituteur ;
- Etre illégales ;
- Compromettre l'intérêt public.

## IV -2 : LA VIE SCOLAIRE

### ➤ **Les registres et les documents**

Dans la pratique quotidienne de la classe, le maître est amené à utiliser les registres et documents. Ces documents renseignent sur l'état général de la classe (ou de l'école) et la progression du travail.

Ces documents diffèrent selon que le maître est directeur ou adjoint.

## LES REGISTRES ET LES DOCUMENTS DU DIRECTEUR D'ECOLE

### ▪ Les registres

- **Les registres des matricules** contiennent les informations administratives et scolaires officielles sur les maîtres et les élèves. Toutes ces informations y sont portées sur la base des documents authentiques produits.

- **Le cahier d'inventaire du matériel** renseigne sur les bâtiments de l'école, le mobilier (tables, bancs, chaises, tables), les fournitures scolaires (guides pédagogiques, manuels scolaires, cartes, règles...)

- **Le cahier des courriers** où sont notées et numérotées par ordre chronologique les lettres parvenues à l'école, et celles qui sont expédiées.

- **Le cahier de transmissions** permet d'attester par l'intermédiaire des émargements que les pièces ou documents (état des effectifs, du matériel scolaire, dossiers des élèves candidat à l'entrée en sixième et au (C.E.P.E.) fournis ont été effectivement réceptionnés par le Conseiller ou les services de l'I.E.P.

- **Le cahier de délibération du conseil des maîtres** contient les procès-verbaux des différentes réunions qui se sont tenues au cours de l'année.

- **Le cahier des résultats scolaires** où sont consignés au vue des cahiers de composition des maîtres, les résultats de fin d'année.

- **Le cahier des visites médicales** permet d'inscrire les élèves ou maîtres malades afin qu'ils se rendent au centre de santé.

**N.B. :** Les élèves sont accompagnés par un responsables (une grande personne, un maître) et le cahier, au retour, devra comporter la mention « vu et signé » avec la signature et le cachet du médecin.

- *Le cahier de coopérative scolaire.* Il contient toutes les activités menées au sein de la coopérative et est tenu par le tuteur de la coopérative.

- *Le journal de l'école ou cahier de bord ou de semaine* rapporte au jour le jour tous les événements significatifs survenus au sein de l'école (fête ; venue de l'Inspecteur, passage d'une personnalité, incident quelconque)

- *Le cahier de la bibliothèque* fait l'état des manuels dont dispose la bibliothèque, renseigne sur leurs natures leurs titres et auteurs, les noms des emprunteurs, les dates de sortie et de retour.

- *Le cahier de sport et culture* retrace les activités sportives et culturelles pratiquées dans l'école.

- *Le cahier de la cantine scolaire* où toutes les activités de la cantine sont marquées.

## ▪ LES DOCUMENTS

### ✓ Les affichages

- *Les tableaux récapitulatifs* permettent de connaître les effectifs classe par classe de toute l'école, de fournir des informations dans les délais à l'Inspection.

- *Les emplois du temps* sont un moyen de suivi de travail effectif dans les classes. Ils doivent impérativement être mis en application.

- *Les répartitions mensuelles* renseignent sur la progression des enseignements.

- *Le règlement intérieur* codifie la discipline à l'école. Il doit être affiché ; lu et commenté par le maître autant que nécessaire. En début d'année, il est l'objet d'échanges entre les enseignants pendant le conseil de rentrée.

- *L'état des effectifs de l'école.* Il permet au conseiller et à l'Inspecteur d'avoir toutes les informations sur les maîtres et les élèves.

### ✓ Les documents

- *Les attributions extra pédagogiques :* Ce sont les coopératives scolaires, la cantine, la bibliothèque, le sport et la culture, l'embellissement de l'école, les visites médicales. Les attributions extra pédagogiques, au moyen de leurs activités, ouvrent l'école sur la vie et impliquent les maîtres dans la vie de l'école.

- *Le certificat de scolarité* est remis au parent en cas de changement d'établissement pour justifier le niveau scolaire de l'enfant.

- *La fiche de scolarité* sert à suivre le cursus scolaire de l'élève.

- *Le certificat de fréquentation* atteste que l'enfant est régulièrement inscrit dans un établissement scolaire.

## LES REGISTRES ET LES DOCUMENTS DU MAÎTRE

### ➤ Les registres

- **Le cahier ou registre d'appel journalier.** Comme sa dénomination l'indique, c'est l'outil de contrôle de la ponctualité et de l'assiduité des élèves. Il permet à la fin de chaque mois de calculer le taux de fréquentation (ou de présence) .Il doit être soigneusement rempli car il dégage la responsabilité du maître au cas où l'élève est absent et qu'il y est survenu un accident.

#### **L'utilisation du registre d'appel**

L'appel : il se fait dans la demi- heure qui suit l'entrée en classe.

Les absences constatées doivent être portées à la connaissance des parents le jour même

Les absences fréquentes et non motivées doivent être signalées au directeur qui prendra les mesures nécessaires

#### **Le remplissage du registre d'appel**

Les absences sont marquées par les symboles suivants :

La matinée     —

L'après-midi   i

La journée entière +

A la fin de chaque mois :

a- Faire le total des absences

b- Faire la somme d'absences constatées dans le mois

c- Calculer le nombre de présence possible

d- Calculer le taux de présence effective comme suit :

$$\text{Taux de présence} = \frac{\text{Présence effective} \times 100}{\text{Présence possible}}$$

$$\text{Taux d'absence} = 100\% - \text{Taux de présence}$$

- **Le cahier journal** donne des indications sur la progression du travail dans la classe .Il est visé par le directeur sur présentation des préparations écrites contenues dans le cahier d'observations.

- **Le cahier d'observations** est le document dans lequel le directeur porte les observations sur les préparations du maître.

- **Le cahier de relevé des notes** contient les notes obtenues par les élèves pendant les évaluations. Il facilite le classement de ceux-ci.

- **Le cahier de prise de notes** est le cahier dans lequel le maître note les informations essentielles qui lui sont utiles tout le long de l'année (informations émanant des circulaires, leurs numéros, les dates des réunions, les résolutions des conseils de maîtres).

➤ *Les affichages*

→ **Les affichages obligatoires** (se reporter aux documents du directeur)

→ **Les affichages facultatifs**

- **L'hymne national** : l'abidjanaise, chant patriotique de notre pays, recopié appris et chanté par les élèves au salut aux couleurs nationales permettant d'exalter les valeurs de la Cote d'Ivoire.

- **Les groupes en EPS**. Ils sont consultés à la fois par les élèves, le maître, le directeur, le Conseiller Pédagogique et l'Inspecteur. Ils sont des éléments indicateurs de la pratique de l'E.P.S.

Les groupes de balayage témoignent de la bonne organisation qui règnent dans la classe. Ils attestent que tous les élèves (garçons et filles) sont concernés par la propreté de la classe.

## CONCLUSION

Les modules de l'E.D.H.C. s'articulent autour du perfectionnement et de la didactique. Ils ont permis de renforcer les capacités de l'apprenant sur leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités d'une part et d'autre part, d'améliorer leurs pratiques pédagogiques.

Il importe que l'instituteur s'approprie les contenus pour contribuer de façon efficace à son insertion harmonieuse dans l'environnement scolaire et à l'amélioration des résultats.